

## ACCUEIL DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi en période scolaire.

L' Accueil de Loisirs se situe à l'Espace P. Perret, Cavée des renards (03-44-66-31-82).

L'accueil est réservé aux enfants de la petite section de maternelle jusqu'à 15 ans.

- scolarisés et résidant sur la commune
- scolarisés à l'extérieur et résidant sur la commune
- scolarisés en primaire sur la commune et résidant à l'extérieur

Les animations sont majoritairement conduites par tranches d'âges: 3-4 ans, 5-6 ans, 7-8 ans, 9-11 ans et 12-15 ans.

Attention, les « Toute Petite Section » ne peuvent avoir accès à ce service.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs en juillet ou août, d'un enfant **inscrit** en Petite Section à la rentrée de septembre, fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de l'Élu Délégué à l'Accueil de Loisirs et l'Animation Jeunesse.

### 1 - L'ORGANISATION

#### 1 - 1. La direction

La direction administrative est assurée par le responsable du service Accueil de Loisirs/Périscolaire/Sports.

Les directions pédagogiques sont assurées, les mercredis et vacances scolaires par des agents titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs).

#### 1 – 2. Les modalités d'accueil

##### *Pendant les vacances scolaires*

Les enfants sont accueillis à l'espace P. Perret de 8h à 9h.

Un accueil est possible de 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 à P. Perret (uniquement pour les enfants inscrits respectivement au périscolaire du matin et/ou du soir).

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h.

Ces deux services sont facturés en supplément par un forfait semaine

L'accueil École Élémentaire J. Moulin :

Pour les enfants résidant près de la mairie, un accueil est organisé à l'école élémentaire J. Moulin de **8h à 8h30** le matin et de **17h à 18h** le soir.

La liaison en bus gratuit vers le centre à l'espace P. Perret est assurée par l'équipe.

Signalez au moment de la réservation de l'enfant si vous souhaitez bénéficier de ce service. Attention ce service est établi pour le matin et le soir, pour la semaine complète pendant les vacances scolaires.

En cas de sortie, les horaires du soir sont susceptibles d'être modifiés, les familles seront informées de l'heure de retour des enfants.

### Le mercredi :

Les enfants sont accueillis :

à la demi-journée avec repas, exclusivement réservée aux enfants utilisant le périscolaire (11h45-17h/18h)

à la demi-journée sans repas (13h30/14h-17h/18h).

La prise en charge et le transport se feront directement à la sortie de l'école à partir de **11h45**. La liaison en bus gratuit vers l'Accueil de Loisirs à l'espace P. Perret est assurée par l'équipe d'animation.

Les enfants inscrits pour une prise en charge en bus, seront  systématiquement  transportés à l'Espace P. Perret sauf demande écrite contraire et transmise à la direction de l'Accueil de Loisirs **au minimum 1 semaine avant**.

Pour les autres enfants, l'accueil a lieu de **13h30 à 14h**.

Le retour du soir se fera à partir de **17h** soit à l'espace P. Perret, soit à l'école élémentaire J. Moulin entre **17h et 18h** (liaison assurée par l'équipe d'animation).

## **L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE ENFANCE EST OBLIGATOIRE.**

### **2 - LA RESERVATION**

**Aucun enfant ne peut être accueilli à l'Accueil de Loisirs sans réservation préalable (sauf pour les 12-15 ans, pour lesquels seule l'inscription administrative reste obligatoire).**

#### 2 – 1. Les vacances scolaires

Les réservations, les modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la (les) semaine(s) concernée(s) pour les petites sessions et pour les sessions de Juillet et Août, au service enfance.

Les dates d'inscriptions sont précisées, pour chaque période, sur le bulletin municipal et le site de la Ville.

Il est possible de réserver pour 1, 2, 3 ou 4 semaines selon le besoin.

#### 2 – 2. Les mercredis

Les réservations, pour chaque rentrée scolaire, sont effectuées entre Mai et Juin au Service Enfance.

Toutefois, en dehors de ces périodes, les réservations, modifications ou annulations doivent être réalisées, au plus tard, le mercredi précédant la semaine concernée :

Auprès des agents du périscolaire ou de L' Accueil de Loisirs en renseignant la fiche de besoins prévisionnels.  
Par SMS au 07 61 65 08 22  
par mail: [alsh.peri@villers-saint-paul.fr](mailto:alsh.peri@villers-saint-paul.fr)  
Auprès du Service Enfance

Il est précisé aux familles que :

**Si la semaine a été réservée mais que l'enfant ne participe pas aux activités, elle est due intégralement, sauf raison dûment justifiée.**

**Tout mercredi réservé donnera lieu à facturation, même en l'absence de l'enfant, sauf raison dûment justifiée.**

**En cas de réservation en dehors des délais prévus, le tarif appliqué est égal au tarif établi pour chaque famille x 3 x nombre de jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs.**

Si votre enfant rentre seul, l'autorisation parentale devra être obligatoirement donnée lors de la réservation.

Les fiches de réservation et de liaison sanitaire sont valables une année, de septembre à fin août. Toutes modifications intervenant sur les renseignements fournis devront impérativement être signalées au service enfance de la mairie ou à la direction du centre.

### **3 – REPAS**

Les enfants inscrits en journée complète prennent leur repas du midi à la cantine. Le goûter est fourni par le centre. En cas de sortie à l'extérieur, un menu pique-nique est prévu par le centre.

Pour des raisons de réglementation, votre enfant ne peut en aucun cas apporter son propre repas y compris lors des sorties ou séjours (à l'exception des PAI)

### **4 - LA PLACE DES FAMILLES**

Les familles ont la possibilité de joindre la coordinatrice à tout moment en appelant au 03 44 66 31 82 et peuvent obtenir des rendez-vous individualisés soit auprès de la directrice, du responsable du secteur ou de l' élu délégué.

En l'absence de modification, ce règlement est valable sans limitation de durée.